



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipement : personnel

Question écrite n° 45613

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires dans ses services. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de son ministère.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité connaître le nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires licenciés ou révoqués au titre des années 2002 et 2003, ainsi que la proportion que représentent ces départs par rapport aux départs de l'ensemble des agents du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Pour l'année 2002 : une révocation pour faute grave à l'encontre d'un fonctionnaire titulaire, un licenciement pour insuffisance professionnelle à l'encontre d'un fonctionnaire titulaire, une exclusion définitive de service pour faute grave à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire. Pour l'année 2003 : six révocations pour faute grave à l'encontre de six fonctionnaires titulaires, une mise à la retraite d'office (pour faute grave). Ces départs représentent respectivement 0,11 % (2002) et 0,13 % (2003) des départs globaux calculés en équivalents emplois budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45613

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6179

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10472